

Procédure file

Informations de base	
AVC - Procédure d'avis conforme (historique) 2004/0266(AVC)	Procédure terminée
<p>Accord CE/Israël: protocole à l'accord euro-méditerranéen suite à l'élargissement 2004</p> <p>Voir aussi 1995/0276(AVC)</p> <p>Sujet 6.40.05.06 Relations avec les pays du Proche et Moyen Orient</p> <p>Zone géographique Israël</p>	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	PPE-DE BROK Elmar	18/01/2005
Conseil de l'Union européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	INTA Commerce international	UEN MUSCARDINI Cristiana	24/05/2005
Commission européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Affaires générales	2722	10/04/2006
	Affaires générales	2636	31/01/2005
	DG de la Commission	Commissaire	
	Relations extérieures		

Evénements clés			
18/11/2004	Publication de la proposition législative initiale	COM(2004)0754	Résumé
30/03/2005	Vote en commission		Résumé
27/02/2006	Publication de la proposition législative	06060/2006	Résumé
09/03/2006	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0059/2006	
14/03/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/03/2006	Résultat du vote au parlement		
	Décision du Parlement		Résumé

23/03/2006		T6-0104/2006	
10/04/2006	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
10/04/2006	Fin de la procédure au Parlement		
02/06/2006	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2004/0266(AVC)
Type de procédure	AVC - Procédure d'avis conforme (historique)
Sous-type de procédure	Accord international
	Voir aussi 1995/0276(AVC)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 310; Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p2/3; Acte d'adhésion 2003 (10 pays) T 6-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFET/6/25116

Portail de documentation

Proposition législative initiale		COM(2004)0754	18/11/2004	EC	Résumé
Document de base législatif complémentaire		05327/2005	24/01/2005	CSL	Résumé
Avis de la commission		PE357.911	02/09/2005	EP	
Document de base législatif		06060/2006	27/02/2006	CSL	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0059/2006	09/03/2006	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0104/2006	23/03/2006	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2006)1725	19/04/2006	EC	

Informations complémentaires

Commission européenne	EUR-Lex
-----------------------	-------------------------

Acte final

Décision 2006/378 JO L 149 02.06.2006, p. 0031-0031 Résumé

Accord CE/Israël: protocole à l'accord euro-méditerranéen suite à l'élargissement 2004

La Commission propose un projet de décision visant à approuver un protocole à l'accord euro-méditerranéen entre les Communautés et leurs États membres, d'une part, et Israël, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion des 10 nouveaux États membres à l'UE. Elle utilise, pour ce faire, une procédure spécifique.

Le texte du protocole négocié avec Israël est joint à la proposition. Ce dernier inclut des adaptations au Protocole à l'accord portant sur les produits agricoles.

Accord CE/Israël: protocole à l'accord euro-méditerranéen suite à l'élargissement 2004

Le présent document constitue le protocole définitif à l'accord entre l'Union européenne et Israël portant sur l'inclusion des 10 nouveaux États membres à l'accord d'association entre l'Union et ce pays.

Ce document comporte également une série de concessions tarifaires applicables aux importations en Israël de marchandises originaires de la Communauté (produits agricoles transformés).

Accord CE/Israël: protocole à l'accord euro-méditerranéen suite à l'élargissement 2004

La commission a adopté le rapport de son président, Elmar BROK (PPE-DE, DE), qui recommande que le Parlement donne son avis conforme sur la conclusion du protocole à l'Accord euroméditerranéen entre l'Union européenne et l'État d'Israël pour tenir compte de l'adhésion des dix nouveaux États membres.

Accord CE/Israël: protocole à l'accord euro-méditerranéen suite à l'élargissement 2004

OBJECTIF : inclure les 10 nouveaux États membres à l'accord euro-méditerranéen d'association conclu entre l'Union et Israël.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

CONTENU : Conformément à l'article 6, par. 2, de l'Acte d'adhésion des nouveaux États membres à l'UE, l'adhésion de ceux-ci à l'accord euro-méditerranéen d'association UE-Israël doit être approuvée par la conclusion d'un protocole additionnel à cet accord.

C'est l'objet de la présente proposition qui utilise, pour ce faire, une procédure simplifiée (conclusion de l'accord par le Conseil statuant à l'unanimité au nom des États membres, et le pays tiers concerné). Cette procédure ne porte pas atteinte aux compétences propres de la Communauté.

Le protocole prévoit en outre des adaptations aux concessions agricoles accordées à Israël dans le domaine des produits agricoles transformés.

Le texte du protocole négocié avec Israël est joint au texte de la décision (voir doc. Conseil n° 5327/2005).

Accord CE/Israël: protocole à l'accord euro-méditerranéen suite à l'élargissement 2004

En adoptant telle quelle la recommandation de M. Elmar BROK (PPE-ED, DE), le Parlement européen donne son avis conforme sur la conclusion du protocole à l'accord euro-méditerranéen avec Israël suite à l'adhésion des 10 nouveaux États membres.

Accord CE/Israël: protocole à l'accord euro-méditerranéen suite à l'élargissement 2004

OBJECTIF : inclure les 10 nouveaux États membres à l'accord euro-méditerranéen d'association conclu entre l'Union et Israël.

ACTE LÉGISLATIF : Décision du Conseil 2006/378/CE relative à la conclusion d'un protocole à l'accord euro-méditerranéen entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et Israël, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la République tchèque, de l'Estonie, de Chypre, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Hongrie, de Malte, de la Pologne, de la Slovénie et de la Slovaquie.

CONTENU : La présente décision vise à permettre l'association des 10 nouveaux États membres à l'accord euro-méditerranéen d'association entre la Communauté et ses États membres, d'une part, et Israël, d'autre part. Le protocole prévoit en outre des adaptations aux concessions agricoles accordées à Israël dans le domaine des produits agricoles transformés.

ENTRÉE EN VIGUEUR : le protocole, signé à Bruxelles 23 février 2006, est entré en vigueur le 1^{er} mai 2006. Il a été appliqué à titre provisoire à partir du 1^{er} mai 2004.